



DUNKERQUE

COMMUNAUTÉ URBAINE

partenaire du sport

CLUBS

EVENEMENTS

SPORTIFS

www.communaute-urbaine-dunkerque.fr

Dunkerque
Grand Littoral
COMMUNAUTE URBAINE

POLITIQUE SPORTIVE

2006-2008

*Mission sport
Politique sportive 2005-2008*

INTRODUCTION

Depuis une vingtaine d'année, la Communauté Urbaine de Dunkerque est impliquée dans le soutien au sport, d'abord au travers de la réalisation d'équipements ensuite au travers du soutien au sport de haut niveau : clubs, événements, sportifs.

Cette intervention se trouve aujourd'hui justifiée, en s'inscrivant de fait dans une logique d'intérêt général, malgré un cadre juridique relativement flou. En effet, depuis les lois de décentralisation de 1982 et 1983¹, l'État a préféré déléguer une partie de ses compétences en matière sportive aux collectivités locales sans toutefois en préciser les limites.

Les lois de décentralisation ne sont pas très explicites : rien n'est dit sur le rôle des collectivités en matière de sport de haut-niveau. Tout au plus la loi « les incite à... », ou admet que « Les collectivités concourent, participent à... ». Ensuite, la loi du 13 juillet 1992 vient préciser que le développement des activités physiques et sportives et du sport de haut niveau incombe à l'État et aux Fédérations. Il peut s'effectuer « avec le concours des collectivités territoriales »².

En l'absence de textes spécifiques, il appartient dès lors aux Assemblées délibérantes de chaque collectivité de définir le « périmètre » et le niveau de son intervention dans le secteur du sport de haut niveau.

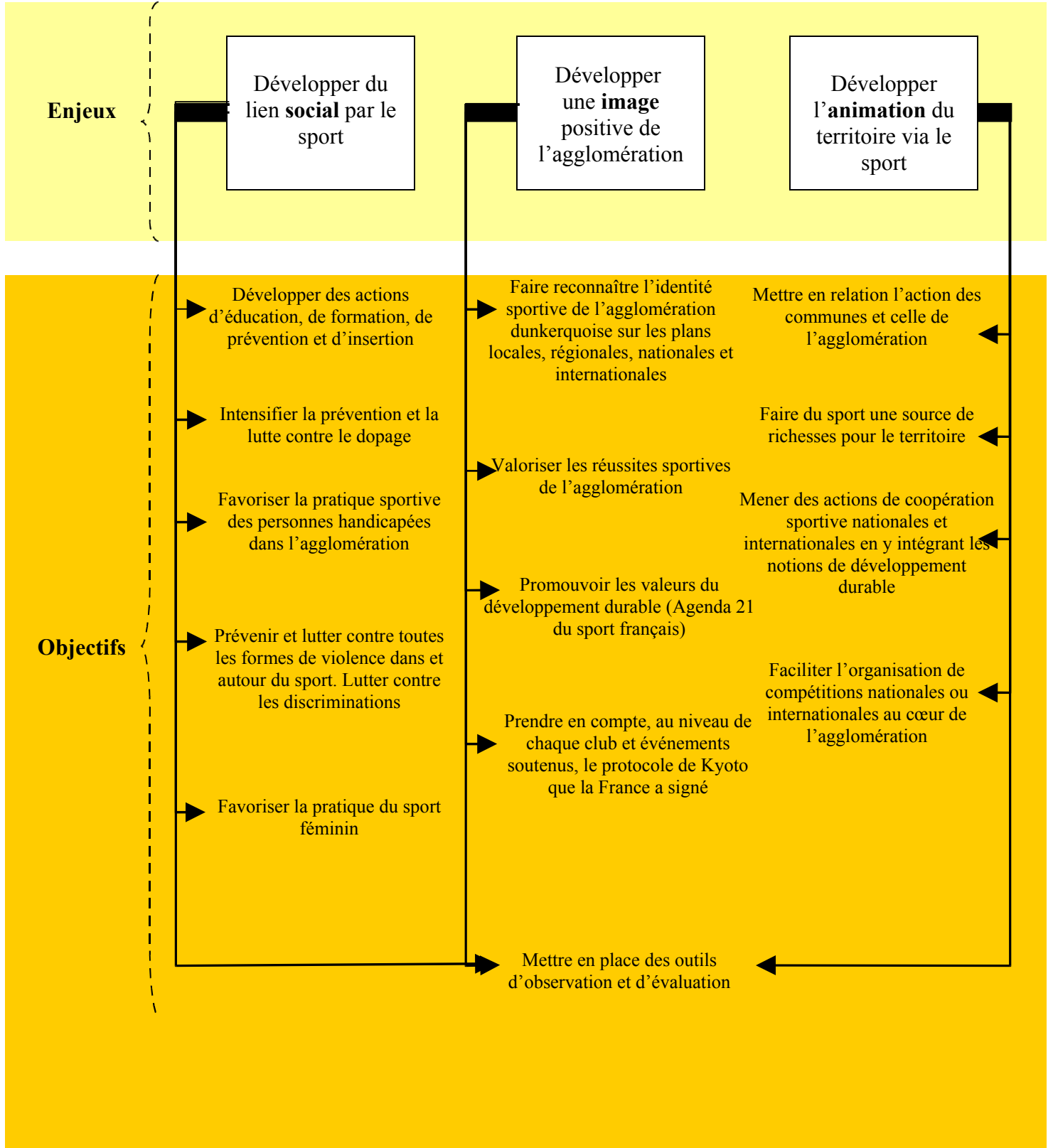
Dans le cadre de son projet de développement durable, voté en décembre 2003, la Communauté Urbaine de Dunkerque a confirmé son soutien au sport de haut niveau. Depuis, des contrats de performance et des conventions d'objectifs sont négociés chaque année avec les clubs, les responsables d'événements et les sportifs de haut-niveau. Une mission spécifique, créée au sein des services communautaires en 2004, est chargée d'optimiser les partenariats avec le monde sportif, afin de développer **l'image** de l'agglomération, de dynamiser **l'animation du territoire** et de créer du **lien social**.

Ces trois enjeux majeurs, déclinés en douze objectifs opérationnels et des centaines d'actions, rassemblent les 3 « piliers » du développement durable : le social, l'environnemental et l'économique. En cela, nous nous inscrivons dans le programme « Agenda 21 du sport français en faveur du développement durable ».

¹ Loi du 2 mars 1982, du 7 janvier 1983 et du 22 juillet 1983 portant sur l'organisation décentralisée de l'Etat Français.

² Loi du 13 juillet 1992 portant sur les APS (Activités Physiques et Sportives), alinéa 4, article premier.

ENJEUX ET OBJECTIFS



Enjeu 1

Développer du lien social par le sport

OBJECTIF 1
DÉVELOPPER DES ACTIONS D'ÉDUCATION, DE FORMATION, DE PRÉVENTION ET D'INSERTION

C'est refuser d'accepter l'exclusion sociale et faire en sorte que les sports aidés par notre collectivité constituent l'une des plus belles communautés d'accueil.

- 1) Renforcer les conventions passées avec les clubs, événements, sportifs et vérifier la mise en place des accords passés,
- 2) Favoriser les actions pendant les manifestations auprès des écoles de l'agglomération et des quartiers ,
- 3) Soutenir des projets locaux via des associations pour l'obtention de fonds nationaux (fais nous rêver, rêve d'enfants...),
- 4) Travailler avec les Ligues pour favoriser les actions spécifiques « insertion » dans notre agglomération,
- 5) Inciter les clubs à mener des actions de découverte du sport en particulier en direction des jeunes,
- 6) Inciter les clubs soutenus à apporter une contribution à la formation des cadres techniques des clubs du périmètre communautaire,
- 7) Renforcer les actions dans les villes de l'agglomération. Pour ce faire, les clubs soutenus tiendront compte des orientations arrêtées par un groupe de travail ad hoc constitué au sein de la Communauté Urbaine de Dunkerque

OBJECTIF 2
INTENSIFIER LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE
ET
RENFORCER LE RÔLE DU SPORT AU SERVICE DE LA PROTECTION ET DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ DES
PERSONNES

C'est le concept « sport santé » préconisé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et par le Comité National Olympique et Sportif Français.

- 1) Contrôler l'application des réglementations publiques et sportives en matière de lutte contre le dopage,
- 2) Montrer à travers ses décisions, ses interventions, l'adhésion pleine et entière du mouvement sportif à la lutte contre le dopage. Condamner et réprimer en son sein tout manquement aux règles relatives au dopage,
- 3) Développer des campagnes d'information et de prévention en direction de tous les sportifs (athlètes de haut niveau, jeunes, dirigeants, entraîneurs, parents),
- 4) Apporter une contribution active aux campagnes de santé et de sécurité publique : lutte contre l'obésité, prévention des maladies cardio-vasculaires, prévention routière...,
- 5) Mener des actions concertées avec :
 - le Conseil Régional,
 - le Conseil Général,
 - les collectivités locales,
 - l'O.M.S,
 - les Centres de Médecine Sportive
- 6) Limiter les impacts des manifestations sportives soutenues par la Communauté Urbaine de Dunkerque sur la santé du public (bruit, pollution, accidents...).

OBJECTIF 3
FAVORISER LA PRATIQUE SPORTIVE DES PERSONNES HANDICAPÉES

C'est favoriser la notion de vivre ensemble. C'est avant tout reconnaître la qualité et la valeur des sportifs en tant que tel. C'est reconnaître et accepter que des moyens particuliers doivent y être alloués pour favoriser l'égalité des chances par le droit à la compensation.

- 1) Mettre en valeur les disciplines et athlètes handicapés de l'agglomération au même titre que tous les athlètes,
- 2) Demander d'intégrer des personnes handicapées dans l'organisation des compétitions soutenues par notre collectivité (acteurs et spectateurs),
- 3) Soutenir le développement des manifestations regroupant des sportifs handicapés,
- 4) Faire en sorte que les clubs et responsables d'événements, soutenus par Dunkerque Communauté Urbaine, tiennent compte des besoins spécifiques des personnes handicapées (accueil et accès aux équipements sportifs, matériels, tarifs...),
- 5) Adapter la communication des événements sportifs en prenant en compte les besoins spéciaux (braille, reportages en langue des signes français...)

OBJECTIF 4
FAVORISER LA PRATIQUE DU SPORT FÉMININ

C'est développer l'idée du sport pour tous. C'est plus que la recherche de la parité. C'est l'affirmation d'un mouvement sportif ouvert à tous sans réserve.

- 1) Conférer aux sportives de haut-niveau et aux manifestations auxquelles elles participent une reconnaissance équivalente à celle des sportifs et des épreuves ouvertes aux hommes,
- 2) Soutenir le développement des manifestations féminines de haut-niveau,
- 3) Mettre en œuvre auprès des dirigeants et cadres techniques des programmes d'actions pour lever les freins culturels et matériels qui limitent la participation des femmes aux activités sportives,

OBJECTIF 5

PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCE DANS ET AUTOUR DU SPORT. LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

C'est utiliser les valeurs du « fair-play » du mouvement sportif pour rejeter toutes les formes de provocation, d'agressivité et de violences physiques, verbales et comportementales.

- 1) Lutter, avec l'aide des clubs soutenus par la Communauté Urbaine de Dunkerque, contre la violence et les « incivilités » dans le sport,
- 2) Lutter contre la violence des spectateurs lors des rencontres sportives et inciter les clubs à constituer un public respectueux,
- 3) Prévoir la sensibilisation et l'éducation du public à la lutte contre la xénophobie et le racisme dans les enceintes sportives lors des manifestations (campagne d'affichage, formation de l'encadrement des clubs de supporters...).

Enjeu 2

Développer une image positive de l'agglomération

OBJECTIF 6
FAIRE RECONNAÎTRE L'IDENTITÉ SPORTIVE DE L'AGGLOMÉRATION DUNKERQUOISE
SUR LE PLAN LOCAL, RÉGIONAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL

C'est développer une stratégie pour que le sport de haut niveau représente un vecteur de communication efficace pour la promotion de l'agglomération Dunkerquoise.

- 1) Renforcer les contrats d'image passés avec les clubs, les responsables d'événements et les sportifs. Agir pour multiplier les retombées médiatiques et évaluer la mise en place des accords passés,
- 2) Assurer un partenariat efficace avec les meilleurs clubs communautaires pour leur permettre de mieux défendre les couleurs de l'agglomération au plan national/international et de favoriser leur pérennité au meilleur niveau (Clubs communautaires de niveau 1 et 2 hors dérogations),
- 3) Développer des supports permettant le repérage de l'implication de notre institution et son partenariat aux événements, clubs et sportifs (plaquette, presse, site Internet, stands, bus, écrans vidéo, jeux/concours, gadgets, DVD ...)
- 4) Accentuer les actions d'information, de communication et de promotion du territoire hors de l'agglomération (salon nautique, journée nationale des Communautés Urbaines...),
- 5) Adhérer à un certain nombre de structures nationales pour aider à développer l'image dynamique souhaitée pour notre littoral (Fais nous rêver...)
- 6) Sensibiliser l'ensemble des sportifs, clubs et responsables d'événements soutenus par la Communauté Urbaine de Dunkerque, à la vie économique et culturelle de l'agglomération dunkerquoise pour qu'ils puissent être des « ambassadeurs » de notre territoire,

OBJECTIF 7
VALORISER LES RÉUSSITES SPORTIVES DE L'AGGLOMÉRATION

C'est valoriser la réussite du partenariat entre la Communauté Urbaine de Dunkerque et le sportif de haut-niveau, le club ou l'événement.

- 1) Créer des prix qui récompensent l'organisation d'une manifestation sportive, soutenue par la Communauté Urbaine de Dunkerque, qui met en œuvre des préconisations environnementales,
- 2) Aider à la performance pour la catégorie seniors, dans les cas de figure suivants :
 - Titre de champion de France
 - Vainqueur de Coupe de France
 - Titre de champion d'Europe
 - Vainqueur de Coupe d'Europe
 - Titre de champion de Monde
 - Qualification à la ligue de champions (hand-ball), à l'Euroligue (Basket-ball), à la coupe C.E.V. (Volley-ball)
 - Médaillé Olympique
- 3) Mettre en place une manifestation annuelle commune rassemblant l'ensemble des sportifs communautaires ayant obtenu des performances au plus haut niveau (Trophée du sport)
- 4) Mettre en avant les réussites sportives de l'agglomération soutenues par la Communauté Urbaine de Dunkerque (conférence de presse, coup d'envoi à des matchs, journal communautaire, document annuel des performances...)

OBJECTIF 8
PROMOUVOIR LES VALEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

C'est respecter l'autre, c'est protéger la nature, c'est vivre en harmonie avec les valeurs de l'olympisme. Ce sont des valeurs de société prises en compte désormais par tous les acteurs industriels, économiques, administratifs et territoriaux..

- 1) Intégrer le Développement Durable au cœur des stratégies de communication de l'organisation sportive soutenue (clubs ou événements) et dans ses actions de communication (site Internet, bulletin d'information, brochures...),
- 2) Encourager les athlètes soutenus à associer leur notoriété aux objectifs et actions du développement durable,
- 3) Intégrer une formation sur le développement durable aux sportifs soutenus, aux clubs, Responsables d'événement, dirigeants...,
- 4) Mettre en place ou participer à des actions de sensibilisation auprès du grand public (colloques, semaine de l'environnement et du développement durable),
- 5) Développer et valoriser les projets sportifs et associations sportives soutenues qui contribuent au développement durable du territoire,
- 6) Inclure la notion de développement durable dans les règlements et les modes de gestion qui régissent le fonctionnement des clubs soutenus et la tenue des manifestations sportives.

OBJECTIF 9

**PRENDRE EN COMPTE, AU NIVEAU DE CHAQUE CLUB ET ÉVÉNEMENTS SOUTENUS,
LE PROTOCOLE DE KYOTO QUE LA FRANCE A SIGNÉ**

C'est « satisfaire les besoins de la génération actuelle sans compromettre les possibilités des générations futures à satisfaire les leurs ».

- 1) Promouvoir l'utilisation des transports collectifs et des modes de déplacement « propres »,
- 2) Prendre en compte les déplacements dans l'implantation et l'organisation des manifestations sportives,
- 3) S'assurer de la desserte des équipements sportifs par les transports collectifs avant de décider de leur localisation,
- 4) Recycler , réutiliser les matériels et équipements sportifs,
- 5) Privilégier dans les achats les produits fabriqués selon les principes de développement durable : matériaux recyclables, refus du travail des enfants, commerce équitable...,
- 6) Impliquer les pratiquants et les spectateurs au respect de l'environnement lors des manifestations.

Enjeu 3

Développer l'animation du territoire via le sport

OBJECTIF 10
METTRE EN RELATION L'ACTION DES COMMUNES ET CELLE DE L'AGGLOMÉRATION

C'est réfléchir un projet commun d'animation de territoire via le sport.

- 1) Monter des actions communes en relation avec les clubs de l'agglomération,
- 2) Faire intervenir les clubs de haut-niveau au cœur des actions menées par les villes,
- 3) Faire vivre la politique sportive dans toutes les villes (conférences sport...),

OBJECTIF 11

FAIRE DU SPORT UNE SOURCE DE RICHESSES POUR LE TERRITOIRE

C'est faire du sport un vecteur de développement économique pour le territoire communautaire.

- 1) Veiller à ce que les manifestations et les activités sportives aient des retombées économiques pour le territoire et ses habitants,
- 2) Développer la mise en place ou faciliter le maintien des manifestations sportives soutenues par la Communauté Urbaine dans les territoires ruraux ou les moins favorisés,
- 3) Développer les activités sportives en cohérence avec les projets et les ambitions du territoire (impliquer les acteurs -élus, professionnels du tourisme...-, développer les partenariats...),
- 4) Faire en sorte que les actions soutenues, offrent certains des emplois à ceux qui sont les plus éloignés du monde du travail

OBJECTIF 12

**MENER DES ACTIONS DE COOPÉRATION SPORTIVE NATIONALES ET INTERNATIONALES EN Y INTÉGRANT
LES NOTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

A définir.

OBJECTIF 13
FACILITER L'ORGANISATION DE COMPÉTITIONS NATIONALES OU INTERNATIONALES
AU CŒUR DE L'AGGLOMÉRATION

C'est aider à la réussite des événements. Les aides allouées aux manifestations seront variables en fonction de leur niveau, du budget des événements, de la demande des organisateurs, ainsi que du niveau d'intervention des autres partenaires institutionnels

- 1) Travailler en amont, en collaboration avec les porteurs de projet, pour analyser la faisabilité de l'opération,
- 2) Elaborer un cahier des charges précis (convention et/ou contrat d'image) avec l'organisateur pour faciliter le partenariat communautaire,
- 3) Mettre en place un groupe de pilotage des acteurs publics pour coordonner les actions prises lors de la manifestation,
- 4) Amener dans certains cas des moyens spécifiques (stand, hôtesse, RP...) et des actions ciblées (communication, jeu concours, animation...) pour développer la réussite de l'opération,
- 5) Effectuer un débriefing (organisation générale, communication, finance..) et faire un retour d'expérience avec l'ensemble des acteurs internes et externes.

OBJECTIF 14
METTRE EN PLACE DES OUTILS D'OBSERVATION ET D'ÉVALUATION

La mise en place d'outils d'observation et d'évaluation est indispensable pour permettre à chacun d'avoir une vision claire sur les actions entreprises, l'intérêt de la politique menée, les possibilités d'évolution... Ce travail permettra une meilleure aide à la décision.

- 1) Constituer une base de données informatives sur le sport communautaire,
- 2) Recenser les équipements sportifs implantés sur le territoire communautaire,
- 3) Recenser les financements publics des sports soutenus,
- 4) Observer les évolutions de la perception de la vie sportive communautaire (statistiques de satisfaction, étude d'impact, étude de satisfaction...),
- 5) Analyser les pratiques externes (Collectivités locales, Communauté Urbaine, Région, Groupement de communes...),
- 6) Mettre en place des études pour apporter une connaissance plus affinée sur un sujet précis,
- 7) Demander des expertises ou des audits neutres,
- 8) Mettre des veilles sur la bonne tenue financière des clubs,
- 9) Mettre en relation la politique sportive communautaire et les politiques sportives locales.